



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

Avignon, le

La directrice académique des services  
de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Madame, Monsieur,

Nom de l'élève :	Prénom :
------------------	----------

Vous avez souhaité formuler un recours contre la décision de redoublement exceptionnel proposée/refusée\* à votre enfant auprès de la commission de recours. Celle-ci, réunie réglementairement, a pris connaissance de l'ensemble du dossier de votre enfant et a entendu des avis autorisés.

Je vous informe que la commission :

- a émis un avis favorable à votre demande de .....
- a émis un avis défavorable à votre demande de .....

Motifs de l'avis défavorable :

.....

.....

.....

.....

*La présente décision est définitive, conformément à l'article D331-35 du Code de l'éducation.*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation,  
Le vice-président de la commission de recours,

\*Rayer la mention inutile

**Voies et délais de recours**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent qui peut également être saisi par l'application télérécurse citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.*